

Image not found or type unknown



Participation voiries reseaux pvr

Par **fscorse**, le **19/09/2009** à **19:59**

Bonjour,rnrnJ'ai hérité de la maison de mon père qui existe depuis plus de 150 ans, il s'agit d'un vieux moulin.rnA ma demande de raccordement au réseau d'eau potable du village, la mairie a évoqué la PVR, participation Voiries et Réseaux.rnCela a pour but de financer la création de réseaux pour les nouvelles constructions.rnEst ce une raison valable pour me refuser le raccordement vu que ma maison est plus vieille que cette loi elle même?rnLe lien suivant indique le fameux article.rnrn

<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTIO>

rnrnJ'ai écrit un courrier a la DDE qui n'est pas en mesure de me répondre.rnElle m'a dit d'écrire un courrier a La Commission d'application du droit au sol.rnrnSi vous avez connaissance d'un cas de juris prudenc ou une aide a m'apporté elle est la bienvenue.rnMerci